



**Avis sur le Projet  
d'Aménagement et de  
Développement Durable –PADD–  
du Plan Local Urbanisme  
Intercommunal-Habitat  
Déplacement de  
GrandAngoulême**

Présenté :

En plénière du Conseil de Développement  
le 9 mars 2017

En Conseil Communautaire  
le 23 mars 2017

**Le Conseil de Développement**  
du GrandAngoulême



Conseil  
**de Développement**  
Partager Échanger Proposer

## 1. Préambule

L'opportunité pour la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, depuis janvier 2017, est d'agir sur un ensemble de 38 communes, plus proche du territoire de vie des habitants.

L'Agglomération a élu début 2017 une nouvelle gouvernance. Elle a des compétences renforcées notamment en matière de déplacement, d'habitat, d'économie, de commerce et de transition écologique.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable –PADD- est son projet politique: au premier sens du mot il doit donc « *organiser la vie de la cité* ».

Le Conseil de Développement s'est donné pour objectif de proposer une vision globale et dynamique du développement de notre territoire mais avant cela il nous semble nécessaire de faire un état des lieux.

Les constats partagés mettent en évidence de nombreux contrastes avec des potentiels à développer dans le cadre d'une coopération renforcée entre les collectivités, les acteurs et les habitants.

### Un territoire de contrastes qui doit rebondir :

#### Une situation géographique et un cadre de vie : à renforcer, à protéger et à valoriser

- GrandAngoulême bénéficie d'une situation géographique privilégiée dans la Nouvelle Aquitaine. A condition de moderniser routes et voies ferrées, cet atout peut lui permettre de devenir un nœud intermodal majeur au lieu d'être seulement une terre de passage.
- Un cadre de vie agréable : atouts paysagers, naturels et patrimoniaux
- Une meilleure prise en compte des enjeux écologiques : atteintes au milieu, pollutions, préservation des terres agricoles
- Une politique touristique insuffisante

## **Une démographie globalement faible et non homogène sur le territoire**

- Une population stable depuis un siècle ! Des fragilités liées au vieillissement de la population et un indice de jeunesse en baisse. Le solde naturel est positif, mais en baisse également et le solde migratoire est relativement faible. Une population en périphérie plus dynamique que le cœur d'Agglo.
- Une accentuation de la précarité en cœur d'Agglo (notamment chez les jeunes et les seniors), des allocataires de minima sociaux nombreux, un risque d'éclatement de la cohésion sociale cœur d'Agglo / espaces péri-urbains.

## **Le développement économique, l'emploi, la formation : poursuivre les mutations et renforcer le pôle enseignement supérieur et la recherche développement**

Si le vélin d'Angoulême a longtemps été une sorte de flambeau, la disparition de l'industrie papetière (puis le textile, la poudrerie...) laisse planer un parfum de déclin; les friches industrielles et commerciales sont là pour le rappeler !

- Un tissu économique encore industriel et une montée du secteur tertiaire.
- Trois filières porteuses en cours de structuration : mécatronique, packaging et la filière image, mais cette dernière reste fragile car dépendante des pouvoirs et des finances publics.
- Un chômage structurel le plus élevé sur le plan régional (chômage des jeunes, longue durée, des femmes, des plus des 50 ans) surtout en cœur d'Agglo. Des taux d'activités plus élevés sur les communes périurbaines
- Un déséquilibre entre les emplois offerts et les actifs disponibles qui s'accroît.
- Une population importante sans diplôme (notamment les jeunes qui restent), alors que ceux qui sont formés quittent le territoire
- Des problèmes d'adéquation entre la main d'œuvre disponible et les emplois offerts.
- Une évolution négative du nombre d'emplois et de créations d'établissement.
- Un pôle d'enseignement supérieur limité et fragile poussant les jeunes à se former à l'extérieur

## Repenser l'aménagement du territoire lié aux mobilités, l'habitat, le commerce et l'accès aux services en redéfinissant un équilibre urbain / périurbain

L'urbanisation rampante en «*doigts de gant*» le long des routes empêche un développement homogène.

La concentration des services, de la culture, des transports dans la ville-centre et le départ des habitants et des commerces créent un déséquilibre.

- Une périurbanisation forte dans les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> couronne et une baisse significative de la population dans la ville centre et le reste du département : accentuation les écarts urbain / périurbain.  
La périurbanisation structurelle qui allonge les distances, oblige à l'usage de la voiture, et influe sur la répartition des équipements publics.
- Des disparités fiscales importantes entre les communes et des revenus fiscaux des ménages très contrastés
- Une restructuration et une diversification nécessaires des mobilités sur le territoire
- Une adaptation plus précise du parc de logement aux évolutions démographiques
- Stopper la création de zones commerciales, repenser leurs localisations, développer le commerce de proximité dans les centralités non pourvues et gérer les friches
- Adaptation de l'offre de services notamment en ce qui concerne la formation et le tourisme
- Les offres : loisirs, sport, culture étant par ailleurs satisfaisantes
- Une densité actuelle et à venir des services liés à la santé problématique

Une nouvelle centralité «*en forme d'archipel*» pourrait permettre de développer des pôles plus ou moins autonomes en relation avec la ville-centre.

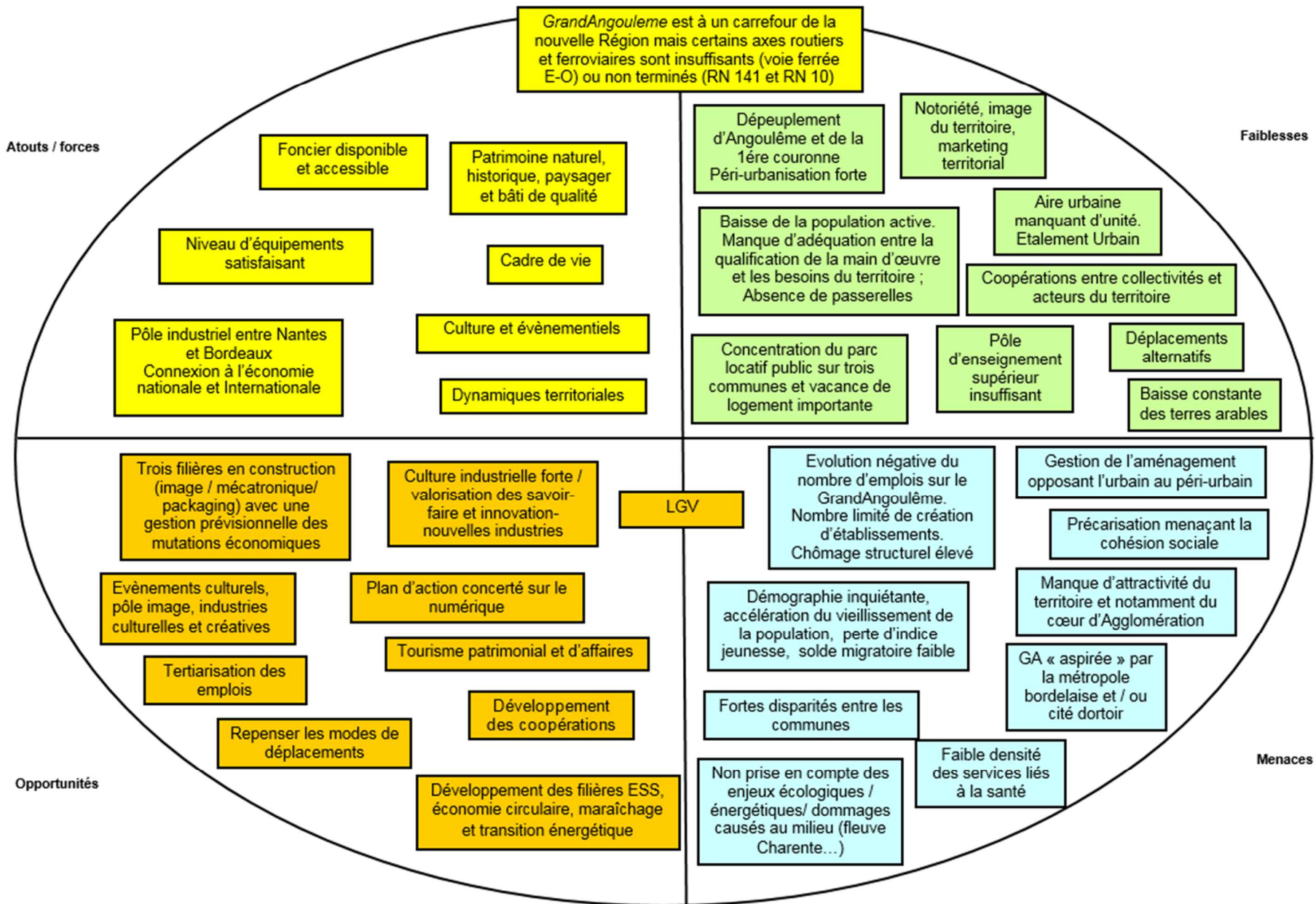
Ces villes ou ces quartiers avec services de proximité (santé, petits commerces, Centre Social Culturel et Sportif, guichets uniques), et lieux de convivialité (placettes, salles de réunion) permettraient d'éviter à la fois le phénomène de ghetto ou de gentrification\* et de diminuer les déplacements.

\* Concentration progressive d'une population aisée dans certains quartiers populaires

Un des enjeux est également celui des coopérations :

- Internes au territoire avec les habitants, les acteurs, les collectivités locales,
- Externes avec les autres agglomérations de taille moyenne de Nouvelle Aquitaine.

Les constats



## **2. Avis du Conseil De Développement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement**

### **Les aspects positifs :**

- La version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable communiquée le 6 janvier 2017 est plus riche que la version de décembre
- Le diagnostic est complet et clair
- Le Conseil De Développement note la prise en compte de la gouvernance citoyenne et de la charte de la participation suite à une de ses propositions lors du comité de pilotage de décembre 2016

### **Les Interrogations :**

- **La lisibilité :**
  - Un document trop dense, un peu « catalogue », peu accessible et compréhensible par les citoyens (sigles, acronymes, références ...)
  - Peu de perception des liens entre la politique d'aménagement et les politiques conduites par le GrandAngoulême (proposition d'actions « éclatées » dans le document notamment en ce qui concerne le déplacement, l'habitat, le social...)
- **L'absence de priorités clairement définies:**
  - Trop d'items, ambitions, chapitres, objectifs ne font pas apparaître les réelles priorités notamment en ce qui concerne les politiques déplacements-mobilités et habitat.
  - Quels sont les liens entre les enjeux, les priorités et les choix stratégiques, notamment sur la question centrale : comment rendre le territoire attractif ? (créer des emplois, augmenter la population active... ?).

**Une faiblesse globale des leviers proposés, leviers qui devraient être associés aux objectifs et assortis d'un calendrier de mise en œuvre.**

**Ce document devrait intégrer les 38 communes dans le diagnostic et les priorités à venir pour en faire un véritable outil de prospective à 10 ans (l'évaluation du SCOT 2012 a été actée par les 38 communes)**

**Une absence de précisions sur les priorités, les leviers et les objectifs sur les deux thèmes phares du Projet d'Aménagement et de Développement Durable :**

- Plan de Déplacement Urbain interne au GrandAngoulême et la question de l'accessibilité de GrandAngoulême dans la Région Nouvelle Aquitaine
- Plan Local de l'Habitat – notamment le chiffre des 6000 logements à créer qui semble trop important par rapport à la réalité des besoins. Quelles sont les intentions ?

L'urbanisation est limitée à 50 % mais ne doit-on pas tendre vers moins ?

• **Trois interrogations plus précises sur les ambitions :**

- L'ambition 2- «*Une méthode ancrée dans le réel*» - nous semble relever de la méthodologie et non d'une ambition de développement.
- L'ambition 5- «*Construire l'autosuffisance alimentaire*» - ne nous semble pas forcément être le bon angle d'attaque : l'ambition est-elle de constituer une autosuffisance alimentaire hypothétique ou plutôt de favoriser la structuration d'une filière alimentaire avec tous les acteurs concernés ?
- L'ambition 6- «*Développer des réponses adaptées aux publics en situation de fragilité*» - *cette «ambition»* doit être une «*obligation*» qui doit être incluse en transversalité dans l'ensemble du document et faire l'objet d'approfondissement à la fois sur le plan territorial et celui des thématiques

## Les manques

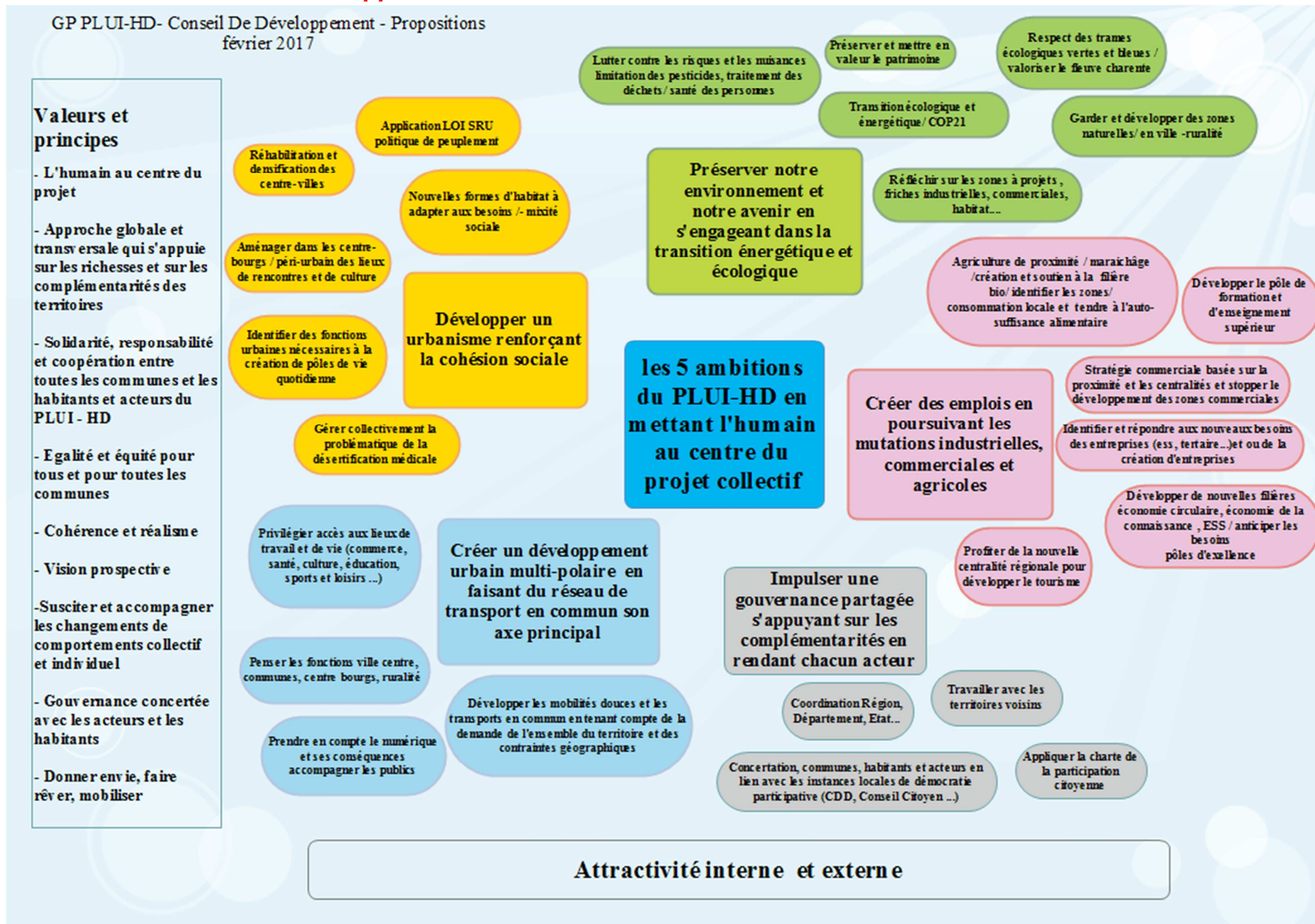
- Quelle vision transversale de la mixité sociale (Loi Solidarité et Renouvellement Urbains) ? Quelle application dans les communes ? Quelle politique «de peuplement»?  
Les quartiers d'habitat sensible ne sont pas mentionnés.
- La volonté de coopération et de partenariats entre acteurs et institutions sur le territoire (RN141, terrains SNPE ...)
- Le rôle de la centralité et de l'équilibre des territoires
- Certains thèmes ou publics sont peu ou pas traités :
  - Jeunesse, étudiants (notamment l'économie de la connaissance)
  - Gens du voyage (aire d'accueil de grands passages – conditions d'accueil et d'insertion, d'habitat adapté au sein des communes...)
  - Patrimoine – tourisme
  - Déplacements : l'accès par l'ouest de la gare, accès centre- ville/ gare via la RN141
  - Activités et surfaces commerciales / quelle politique?
- La saisine du Conseil De Développement dans la concertation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacement n'est pas mentionnée.
- Pourquoi ne pas avoir lancé le Plan Climat Air Energie Territorial en même temps que le Plan Local d' Urbanisme Intercommunal - Habitat Déplacement ?

## Les points de Vigilance

- La prise en compte du handicap, non pas comme une particularité, mais comme un élément transversal obligatoirement inclus.
- La concentration des services publics et commerciaux
- L'harmonisation de la fiscalité entre les communes pour éviter leur «concurrence», quelle prise en compte ?

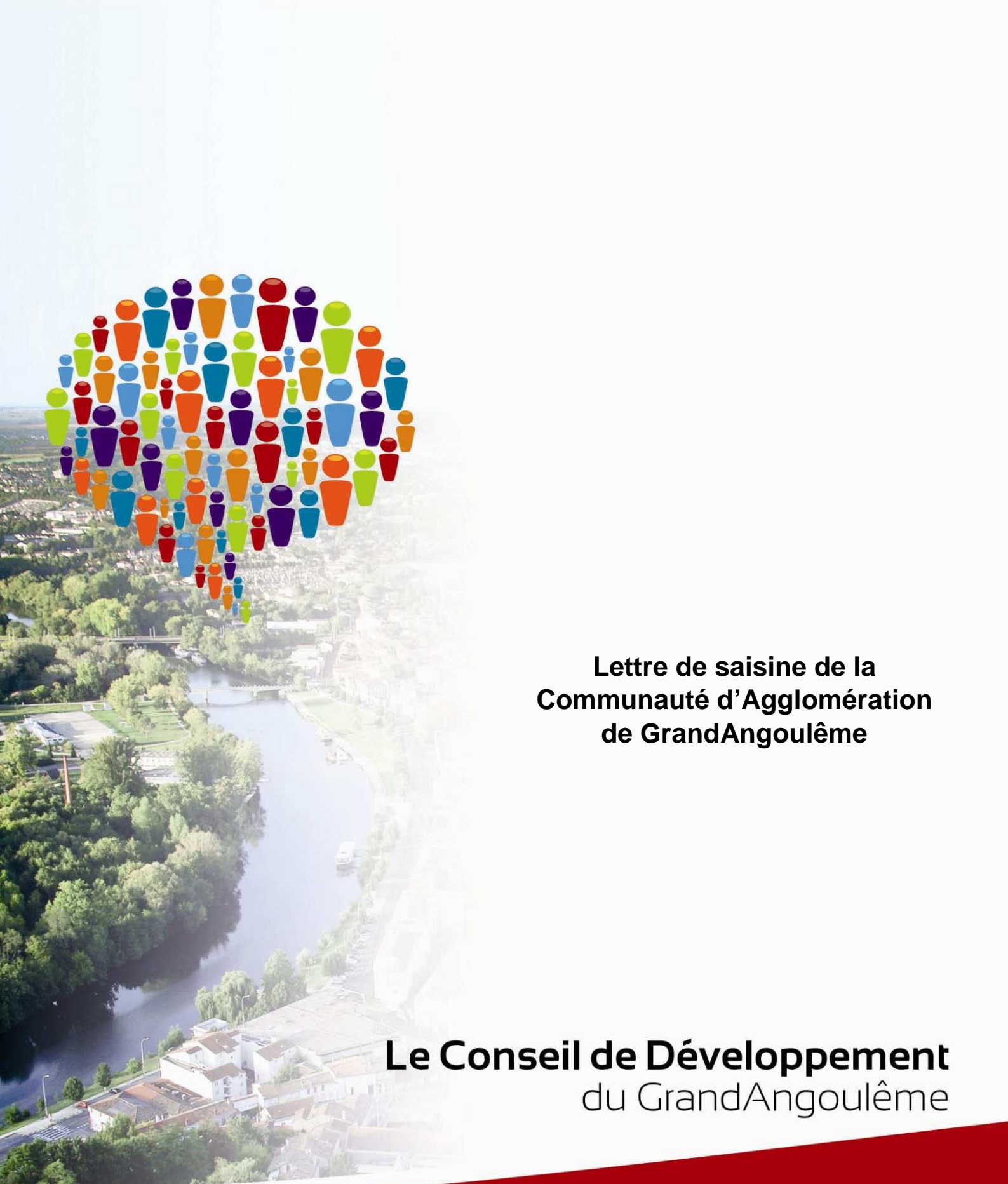


### 3-Propositions du Conseil De Développement



### **3. Annexes :**

- Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
- Démarche / méthodologie du groupe
- Composition du groupe-projet
- Fiche d'évaluation de l'avis
- Document joint / (document T. PIERRE / Mobilité-habitat...)



**Lettre de saisine de la  
Communauté d'Agglomération  
de GrandAngoulême**

**Le Conseil de Développement  
du GrandAngoulême**



**Conseil  
de Développement**  
Partager Échanger Proposer

Angoulême, le 17 octobre 2016

Direction Aménagement, Mobilité et Développement Durable  
Coopération territoriale, Planification et Observatoire  
Affaire suivie par Anthony DOUET  
Tél. : 05.45.93.08.20

Réf. : AD/IC DC201607482

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT  
DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey  
16023 ANGOULEME CEDEX

**Objet : PLUI-HD - Saisine du Conseil de Développement**

Mesdames les vice-présidentes,  
Monsieur le vice-président,

Le conseil communautaire de GrandAngoulême a prescrit le 26 mars 2015 l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan local de l'habitat et Plan de déplacements urbains à l'échelle des 16 communes de l'agglomération actuelle.

Le PLUI-HD est un document d'urbanisme qui définit le projet de développement du territoire pour les 15 prochaines années. C'est un projet ambitieux qui vise à traduire l'ensemble des politiques publiques dans un document réglementaire prospectif.

Suite à la publication de la loi NOTRÉ, nous avons l'obligation de saisir le Conseil de développement pour tout document de prospective et de planification résultant du projet de territoire. Cependant, vous connaissez notre volonté politique d'engager une vraie concertation sur le PLUI-HD au-delà de la concertation obligatoire.

En effet, l'élaboration de ce document stratégique s'inscrit dans une large démarche de concertation qui prévoit une pluralité de scènes de dialogue et de publics mobilisés. Le Conseil de développement a déjà beaucoup travaillé sur les différents documents de prospective de l'agglomération, dont le Schéma de Cohérence Territoriale, et nous souhaitons vous associer à cette démarche afin que vous décliniez vos diverses réflexions et propositions issues de ces contributions antérieures dans le futur document-cible.

Le processus de co-construction du document en tant que tel démarrerait dès la réception de la saisine avec la fourniture d'une première mouture du diagnostic et l'association de vos membres aux ateliers de réflexion autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui doit être finalisé d'ici la fin de l'année 2016. En effet, nous prévoyons une série d'ateliers avec les partenaires organisés dans le courant du mois de novembre, puis plusieurs ateliers participatifs adressés aux habitants. Cela permettra de construire un projet de territoire partagé et concerté avant d'aller vers les conseils municipaux de chacune des communes en début d'année 2017. Pour rappel, l'arrêt du projet doit intervenir au printemps 2018 pour une approbation avant l'été 2019.

La saisine pourra ensuite se poursuivre sur un travail de fond, à plus long terme et à l'échelle de la future agglomération, sur la question de la santé. La véritable opportunité qui se présente aujourd'hui est donc d'aborder la thématique de la santé qui touche l'ensemble de nos concitoyens. Nous pourrions ainsi traduire ces enjeux dans le document d'urbanisme au travers de déclinaisons plus opérationnelles.

Nos services, l'ensemble du conseil communautaire et moi-même restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires relatives au sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les vice-présidentes, Monsieur le vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,





**Démarche /  
Méthodologie du groupe**

**Le Conseil de Développement  
du GrandAngoulême**



Conseil  
**de Développement**  
Partager Échanger Proposer

	Réunions	Objectifs
2016	4 Réunions : Oct. / Déc. :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension et appréhension du thème PLUI-HD</li> <li>- Choix des thématiques, enjeux...</li> <li>- 1ère Synthèse des priorités du PLUI-HD présentée au COPIL PLUI-HD en décembre</li> </ul>
2017	12/01	- Remarques et réflexions sur le nouveau PADD de GrandAngoulême version Janvier 2017
	24/01	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux sur l'avis</li> <li>- Proposition d'une trame de contribution</li> </ul>
	26/01	- Rencontre avec le GP Mobilités/déplacement Axes forts du PLUI-HD
	15/02	- Finalisation de l'avis et propositions du CDD sur le PADD
	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Finalisation du document mi-Février en parallèle de la contribution du Groupe Projet sur les déplacements et les mobilités</b></li> <li>- <b>Conseil communautaire 23/03 – Spécial débat PLUI-HD – présence du Conseil de Développement pour présenter son avis</b></li> </ul>	



## Composition du groupe-projet

# Le Conseil de Développement du GrandAngoulême



Conseil  
de Développement  
Partager Échanger Proposer



NOM	PRENOM	ORGANISME
ALLAFORT	Dominique	Citoyen
AUBINEAU	Joseph	Union Départementale CLCV de la Charente
BARBARA	Marc	Citoyen
BERNARD	Gilles	Assise Territoriale - Mairie de Fléac
BERNAT	Jacques	Citoyen
CHABERT	Jean-Jacques	Association Valentin Haüy
CHARPENTIER	Frédéric	Chambre de Commerce et d'Industrie
FREGY	Jean-louis	Citoyen
GABOULAUD	Didier	Citoyen
GARCIA	José	Citoyen
GRUET	Thierry	Citoyen
GUERIN	Sylvie	Assise Territoriale - Mairie de linars
HUART	Julien	CAUE de la Charente
JOUBERT	Dominique	Citoyenne
LOULMET	Isabelle	La Poste
MARTIN	Claude	Assise Territoriale - Mairie de la Couronne
MAUSSET	Véronique	Citoyenne
MOUFFLET	Isabelle	Thermique Charente

**Animateur**

**Animateur**

PAQUIER	Jean-Noël	Citoyen
PIERRE	Thierry	Vélocité
RICHARD	Philippe	Assise Territoriale - Mairie de Soyaux
ROBERT	Sylvain	Assise Territoriale - Mairie de L'Isle d'Espagnac
ROGER-CHATREAU	Dominique	ERDF
SEPTE	Camille	CS des Alliers
SESENA	Christian	Citoyen
TAMISIER	Pauline	Citoyenne
TERRADE	Dominique	Assise Territoriale - Mairie d'Angoulême
TURLOT	Thierry	Citoyen

**Rapporteur**

**Rapporteur**



**Fiche d'évaluation**

# **Le Conseil de Développement** du GrandAngoulême

## Fiche d'évaluation : modalités de suivi et d'évaluation de la contribution

Le Conseil de Développement, sur l'ensemble de ses travaux, a souhaité mettre en place «un droit de suite».

Pour ce faire, il préconise une fiche d'évaluation qui lui permet au cours de la durée du mandat, de suivre et d'évaluer la manière dont la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême et ses acteurs se sont appropriés chaque avis ou contribution du Conseil de Développement.

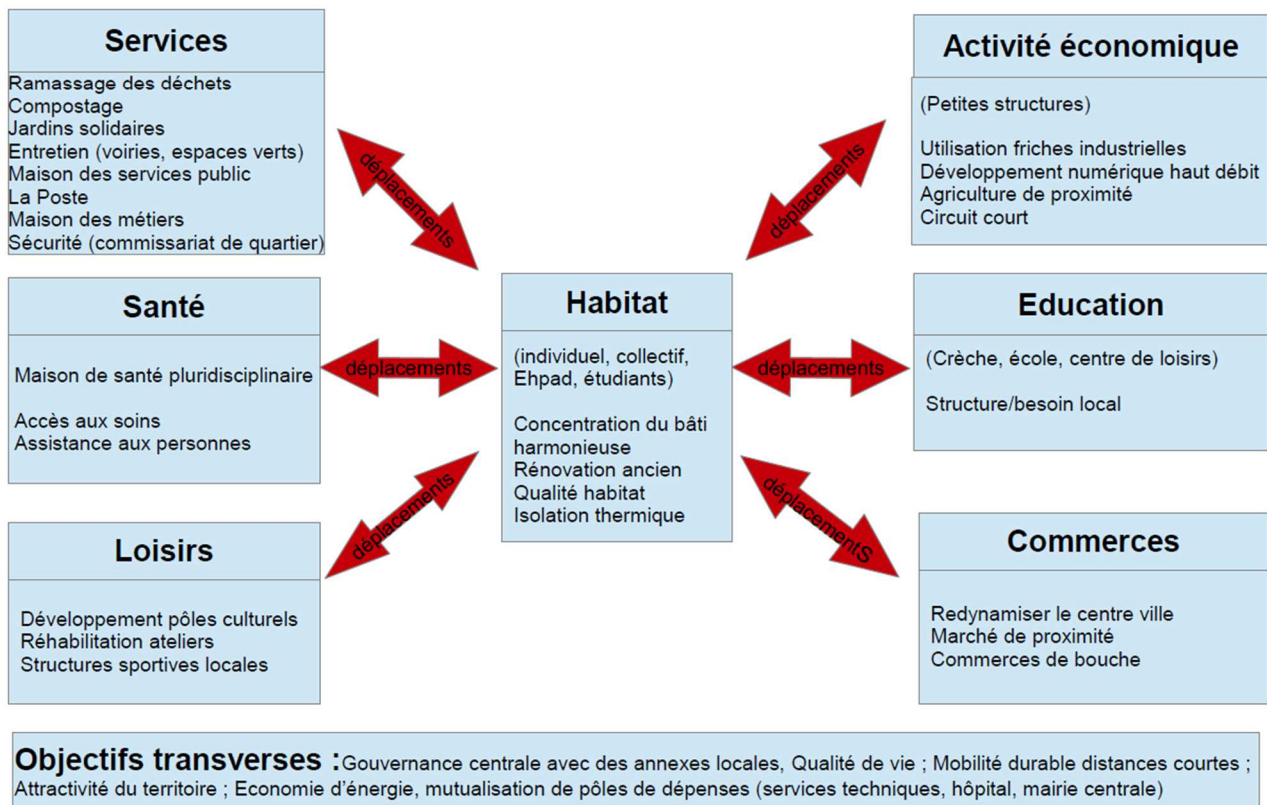
Court terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réponses aux interrogations posées dans l'avis du Conseil De Développement</li> <li>- Proposition d'un calendrier/échancier</li> <li>- Prise en compte de nos propositions dans la version définitive du PADD</li> </ul>
Moyen terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de la gouvernance, du niveau de coopération et de participation des acteurs et des habitants</li> </ul>
Long terme
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact du PADD sur l'attractivité du territoire (notamment l'évolution favorable de la population)</li> </ul>

## Diagramme d'urbanisme local développement durable

a reproduire par modules de 4 à 16 kms2 selon la population

objectifs : (cadre de vie, activité économique, attractivité) élevés

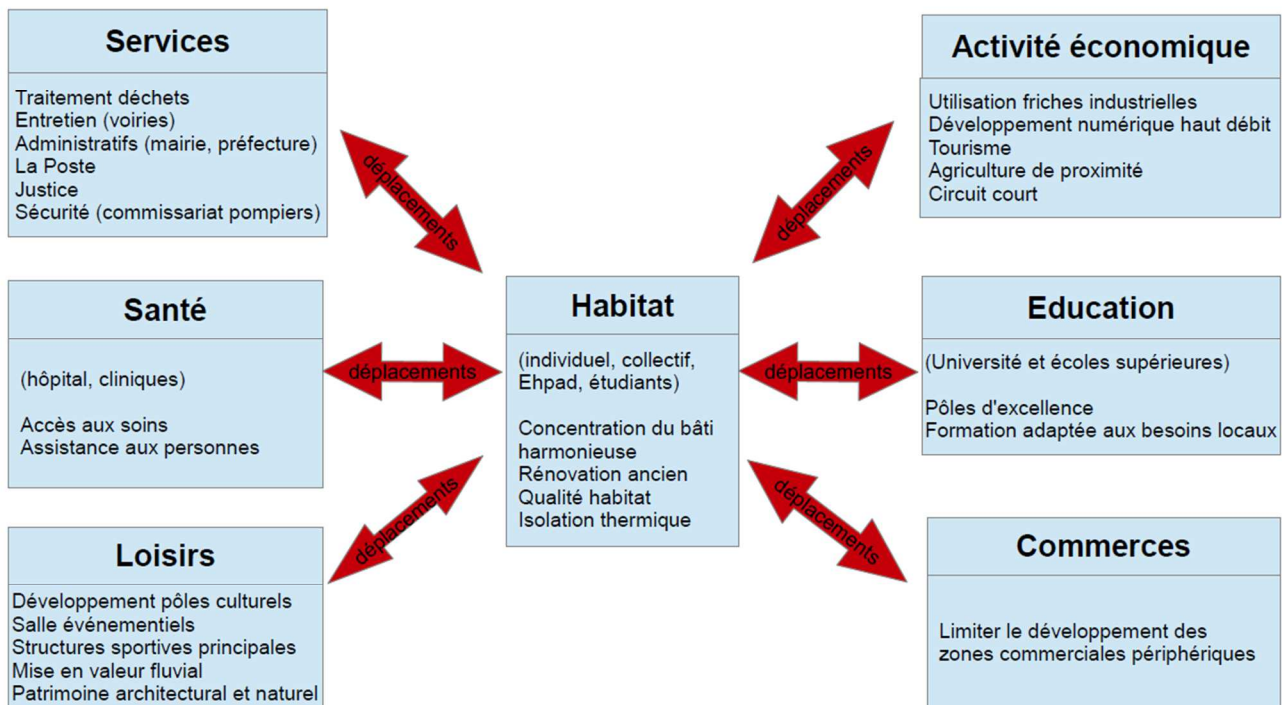
(coût de structure, dépense énergétique) faibles



## Diagramme d'urbanisme de territoire développement durable mutualisé avec les cellules locales

objectifs : (cadre de vie, activité économique, attractivité) élevés

(coût de structure, dépense énergétique) faibles



**Objectifs transverses** : Gouvernance centrale avec des annexes locales, Qualité de vie ; Mobilité durable distances courtes ; Attractivité du territoire ; Economie d'énergie, mutualisation de pôles de dépenses (services techniques, hôpital, mairie centrale)

## Lexique :

**AFOM** : Grille Atouts-Forces-Opportunités-Menaces

**CDD** : Conseil de Développement

**GA** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial

**PDU** : Plan de Déplacement Urbain

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLUI-HD** : Plan Local Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacement

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale





